

## Dossier technique des sports – Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### Boxe

#### DATES :

La compétition de boxe des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 aura provisoirement lieu du 29 au 31 juillet 2002.

#### LIEU DE LA COMPÉTITION :

La compétition de boxe des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 aura lieu au Centre Duckworth, à l'Université de Winnipeg.

#### CATÉGORIES :

La compétition de boxe comprendra les épreuves suivantes :

POIDS (KG/LB et OZ)

Classe	Juv./Jr/Sr	(à supprimer)	Bantam	Midget
Classe ACBA	Inter./Novice/Senior	Junior A	Junior B	Junior C
Année de naissance	85 et avant		88-89	86-87
Poids mi-mouche	45,5 à 48 100,0 à 105,13	225 à 28 55 à 61,75	32 à 34 70,5 à 75	37 à 39 81,5 à 86
Poids mouche	48 à 51 105,13 à 112,6	28 à 30 61,75 à 66	34 à 37 75 à 81,5	39 à 41 86 à 90,5
Poids coq	51 à 54 112,6 à 119,0	30 à 32 66 à 70,5	37 à 39 81,5 à 86	41 à 43 90,5 à 95
Poids plume	54 à 57 119,0 à 125,10	32 à 34 70,5 à 75	39 à 41 86 à 90,5	43 à 46 95 à 101,5
Poids léger	57 à 60 125,10 à 132,4	37 à 37 75 à 81,5	41 à 43 90,5 à 95	46 à 48 101,5 à 105,8
Poids mi-welter	60 à 63,5 132,4 à 139,15	37 à 39 81,5 à 86	43 à 46 95 à 101,5	48 à 51 105,8 à 112
Poids welter	63,5 à 67 139,15 à 147,11	39 à 41 86 à 90,5	46 à 48 101,5 à 105	51 à 54 112 à 119
Poids sur-welter	67 à 71 147,11 à 156,8	41 à 43 90,5 à 95	48 à 50 105 à 110	54 à 57 119 à 126
Poids moyen	71 à 75 156,8 à 165,5		50 à 53 110 à 116,75	57 à 60 126 à 132
Poids mi-lourd	78 à 81 165,5 à 178,9		53 à 55 116,75 à 121,25	60 à 63,5 132 à 139
Poids lourd	81 à 91 178,9 à 201,10		55 à 58 121,25 à 128	63,5 à 67 139 à 147
Poids super lourd	91 + 201,10+			67 à 71 147 à 156
				71 à 75 156 à 165
				75 à 81 165 à 178
				81 à 91 178 à 201

## Dossier technique des sports – Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### Boxe

#### **DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :**

Dans le cas des épreuves féminines et masculines de la catégorie d'âge bantam (Junior B), deux (2) athlètes boxeront l'un contre l'autre pendant trois (3) rondes de deux (2) minutes chacune entre lesquelles on accordera une pause d'une (1) minute.

Dans le cas des épreuves féminines et masculines de la catégorie d'âge midget, juvénile, junior et senior (Junior C, intermédiaire et senior), deux (2) athlètes boxeront l'un contre l'autre pendant quatre (4) rondes de deux (2) minutes chacune entre lesquelles on accordera une pause d'une (1) minute.

#### **OFFICIELS :**

Les arbitres et les juges seront nommés par la Société hôte et approuvés par l'Association du Manitoba de boxe amateur. Tous les arbitres et les juges doivent détenir un certificat national de niveau quatre (4).

#### **PARTICIPANTS :**

Chaque province, territoire et État peut inscrire un (1) participant et une (1) participante dans chaque catégorie de poids pour chacune des catégories d'âge. (Ce règlement sera confirmé selon le nombre d'inscriptions préliminaires.)

#### **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :**

La compétition de boxe se déroulera selon la version la plus récente des règlements de l'Association Internationale de Boxe Amateur (AIBA).

#### **RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :**

Les combats entre boxeurs masculins et féminins sont interdits.

Les participantes doivent être accompagnées par une entraîneuse ou une officielle lors de l'examen médical et de la pesée. La présence de membres du sexe opposé est interdite lors des examens médicaux et des pesées, à l'exception des médecins traitants.

Les participantes doivent indiquer au médecin traitant toute irrégularité reliée à leur cycle menstruel, surtout la présence d'aménorrhée (absence totale de flux menstruel).

Lorsqu'une boxeuse est envoyée au tapis deux (2) fois au cours d'un combat en raison de coups reçus à la tête, l'arbitre doit arrêter le combat. La boxeuse en question perdra le combat par arrêt de l'arbitre pour coup à la tête.

Lorsqu'un boxeur est envoyé au tapis trois (3) fois au cours d'un combat en raison de coups à la tête ou au corps, l'arbitre doit arrêter le combat. Le boxeur en question perdra le combat par arrêt de l'arbitre pour coup (ou pour coup à la tête) selon la partie du corps ayant reçu le coup.

#### **TERRAIN DE JEU/ÉQUIPEMENT :**

Tout l'équipement doit être conforme aux règlements de l'Association Internationale de Boxe Amateur (AIBA). La Société hôte fournira les gants et les casques protecteurs aux boxeurs.

Mise à jour : le 13 décembre 2000

## Dossier technique des sports – Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### **Boxe**

Il est interdit aux boxeurs de porter leurs propres gants pendant la compétition. Les gants ayant le pouce attaché sont permis. La surface des gants avec laquelle on peut frapper doit être indiquée en blanc. Les boxeurs masculins de moins de 45,3 kg peuvent utiliser des gants de 8 onces. Les gants des boxeuses ne doivent pas peser plus de 10 onces. Les boxeuses doivent porter un protège-poitrine bien ajusté et approuvé.

Les boxeurs ont droit à une bande Velpeau d'une longueur maximum de 2 m. Une bande (en caoutchouc ou adhésive) de 7,5 cm (3 po) de long et 2,5 cm (1 po) de large peut être portée sur la partie supérieure du poignet pour maintenir la bande Velpeau en place.

Il est interdit de placer une bande ou un pansement entre les doigts.

Les pansements seront examinés sous la direction de l'agent responsable avant que les boxeurs ne mettent leurs gants.